

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2013

Etaient présents : Mmes et MM. : Ghislaine Bellière, Mireille Bessaa (1er adjoint), Frédéric Bourlion,, Pierre Corade (maire), Jacques Dissard (2ème adjoint), Xénia Kavalewski, Michel Maurel, Arlette Pitsillidès.

Absents : Mme Mélanie Fiévet, M. Jean-Claude Chapuis.

Secrétaire de séance : J. Dissard.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le Maire ouvre la séance à 18H.

Le compte-rendu du conseil du 14 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité des présents.

1) Changement des statuts du Syndicat des Eaux, délibération

M. le Maire porte à la connaissance des conseillers la délibération votée le 15 octobre 2013 par le bureau du Syndicat des Eaux de Montagny-en-Vexin-Montjavoult. Afin de réaliser les travaux nécessaires à l'alimentation en eau de la commune de Parnes, une modification des statuts du syndicat, lui attribuant une nouvelle compétence, est nécessaire. Ce nouvel article a été rédigé comme suit : « Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Montagny-en-Vexin-Montjavoult est compétent pour le domaine suivant : la réalisation des travaux de réseau d'eau potable sur le territoire de la commune de Parnes en vue de l'interconnexion du réseau d'eau potable de la commune de Parnes et le réseau d'eau potable du Syndicat des Eaux de Montagny-en-Vexin-Montjavoult ». Les Conseils Municipaux concernés doivent être obligatoirement consultés dans un délai de 40 jours à compter de la notification de cette décision aux communes de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle. Après délibération, la modification des statuts est mise au vote. Pour : 8 voix, contre : 0 voix, aucune abstention.

2) Contrat « Emploi d'avenir », délibération.

M. le Maire rappelle la décision prise lors du précédent conseil d'engager un employé communal sous le régime d'un contrat aidé. Renseignement pris auprès des services concernés, la formule la plus adaptée à nos besoins est un « Contrat d'Avenir » à plein temps pour un an, renouvelable deux fois, subventionné pour 75% par l'état et 20% par le département, qui subventionne également à hauteur de 2000€ l'achat du matériel nécessaire à cet employé. M. le Maire fait part de ses réticences à utiliser ce genre de contrat s'il n'offre aucune perspective au bénéficiaire ; il entend donc veiller à ce que le versant formation de ce contrat soit bien respecté. Ce recrutement est mis au vote. Pour : 8 voix, contre : 0 voix, aucune abstention.

3) Sécurité incendie

Après négociations, le renouvellement des extincteurs par la société ABAFLAM sera effectué pour la somme de 519€ Hors Taxes. Cette dépense, et la continuation du contrat avec ce fournisseur, sont mises au vote. Pour : 8 voix, contre : 0 voix, aucune abstention.

4) Questions diverses

1- Il convient de valider l'inscription des souscriptions à la Mutuelle de l'Oise des Agents Territoriaux (MOAT), ainsi qu'à la SPA (décision du précédent conseil), au compte des associations dans la comptabilité de la commune. Décision mise au vote. Pour : 8 voix, contre : 0 voix, aucune abstention.

2- Vente et achat de terrain à Beaugrenier.

Une délibération votée à l'unanimité par le Conseil est nécessaire au déclassement et à la vente de la mare et du terrain sis au 6 rue de la Libération (décision du précédent conseil). Faute d'avoir connaissance du prix proposé par le notaire, la décision de vendre ne peut être prise. Cependant, pour faire avancer le dossier, les conseillers conviennent de voter le déclassement des parcelles concernées du domaine public communal et leur affectation au domaine privé de la commune. Ce déclassement est mis au vote. Pour : 8 voix, contre : 0 voix, aucune abstention.

M. le Maire rappelle que cette vente sera conditionnée à des servitudes très précises concernant l'entretien et l'évacuation de l'eau de cette mare.

3- PLU.

M. Dissard rappelle que l'enquête publique est ouverte. Les annonces légales ont été effectuées, et de plus un avis a été distribué dans les boîtes à lettres de la commune. Les avis des Personnes Publiques Associées, jointes au projet de PLU, sont disponibles en mairie aux heures d'ouverture et lors des permanences du Commissaire Enquêteur.

4- Achat de containers. (décision du précédent conseil).

M. le Maire confirme que cette commande a été effectuée, et il s'est assuré qu'une entreprise locale disposait du matériel nécessaire pour les mettre en place.

5- Arrêtés de circulation.

Les accotements de la route de Valécourt, endommagés lors des travaux de renforcement de la conduite d'eau, seront réparés le 20-11-2013. Cette voie sera donc coupée à la circulation toute la journée.

Pour permettre la pose d'une armoire électrique à la mairie, le parking de l'école ne pourra pas être utilisé le 20-11-2013.

6- Des habitants d'Hérouval demandent que l'arrêt du car scolaire à Hérouval dispose d'un éclairage.

M. le Maire se rendra sur place afin d'évaluer ce qui peut être fait dans les limites du budget de l'année en cours.

7- Le Carrefour des Communes, association pour la formation des élus, indépendante des partis politiques, recueille des fonds d'aide aux municipalités victimes du typhon aux Philippines. Sous réserve de plus ample information sur cette association et sur les garanties que ces fonds parviennent bien à leur destination, les conseillers donnent leur accord pour un versement de 500€.

8- Travaux rue Soins.

M. le Maire fait part au conseil de l'accord donné par le conseil Général pour une subvention de 43 000€, soit 40% du budget envisagé, pour terminer les caniveaux rue Soins, mais ces travaux ne pourront probablement pas être effectués avant la fin de l'hiver.

9- Mme Bessaa rappelle les demandes répétées d'une habitante de la Grand'rue dont la propriété subit les inconvénients du ruissellement des eaux de la rue du Chemin Vert à travers le terrain voisin.

10- Mme Pitsillidès fait le bilan des actions menées à Montagny, Parnes et Montjavoult pour obtenir une amélioration du réseau internet dans ces communes. Un courrier a été adressé au prestataire de service, accompagné d'une pétition qui a recueilli plus de 300 signatures.

11- M. Maurel signale une nouvelle fois l'urgence de réparer le mur à l'angle de la rue Soins et de la rue de l'Industrie, qui menace de s'écrouler. M. le Maire en prend note et se rendra sur place pour évaluer les travaux à faire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h 10.